

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de l'UNIL
Jeudi 22 février 2024 à 16h15, Amphimax-salle 415
(soirée annuelle)

Présidence :

Mme Anne-Christel Zeiter-Grau, Présidente du Conseil.

Direction :	22.02.24
M. Herman Frédéric, Recteur	
Mme Doudet Estelle, Vice-rectrice	
M. Frund Benoît, Vice-recteur	
Mme Michalik Liliane, Vice-rectrice	
M. Rossier Jérôme, Vice-recteur	
M. Zanetti Giorgio, Vice-recteur	
Secrétariat général :	
M. De Perrot Marc, Secrétaire général	Excusé

Doyen-ne-s :	22.02.24
M. Burnand Léonard (Lettres)	
Mme Becci Irene (FTSR)	
Mme Le Feuvre Nicky (SSP)	
M. Linde Nicklas (FGSE)	
M. Martenet Vincent (FDCA)	Absent
M. Pascual Manuel (FBM)	
Mme Schmid Mast Marianne (HEC)	

Corps Professoral-CP :	22.02.24
M. Baranzini Roberto (SSP)	
Mme Bielman Anne (Lettres)	
M. Denys Alban (FBM)	
M. Halawi Wissam (FTSR)	
M. Jaboyedoff Michel (FGSE)	
Mme Kaufmann Laurence (SSP)	Excusée
M. Le Forestier Laurent (Lettres)	
M. Marewski Julian (HEC)	
M. Markarian Garen (HEC)	
M. Millet Grégoire (FBM)	Absent
Mme Morin Ariane (FDCA)	
M. Ruegg Jean (FGSE)	
M. St-Amour Pascal (HEC)	
M. Strauch Ingo (Lettres)	
M. Taroni Franco (FDCA)	Absent
M. Trein Philipp (SSP)	
Mme Van de Waal Erica (FBM)	
M. Widmann Christian (FBM)	Excusé

Corps Intermédiaire-CI:	22.02.24
Mme Bayens Mathilde (FGSE)	Excusée
Mme Belaid Houwayda (FBM)	
M. Boldi Marc-Olivier (HEC)	
Mme Deslarzes-Dubuis Céline (FBM)	Absente
M. Hort Lionel (FDCA)	
Mme Timofte Anaïs (SSP)	
M. Tricou Josselin (FTSR)	
Mme Zeiter-Grau Anne-Christel (Lettres)	

PAT :	22.02.24
Mme Amiguet Amelia (FBM)	
M. Fernandes Emmanuel (HEC)	
M. Moret Timothée (SSP)	
M. Reubi Olivier (FGSE)	
M. Spring David (Centre)	
Mme Ythier Mathilde (Centre)	

Corps Étudiant-e-s-CE :	22.02.24
BEM HAMMED Emir (HEC)	Absent
BOURG Bertille (FBM)	
CASOT Paloma (FTSR)	
LE FORT PAREDES Richard (SSP)	
MEYSTRE Aurélien (FDCA)	Excusé
NUSSBAUMER Alix (HEC)	Excusé
PETRONIO Alfio (SSP)	
PIAGET Victoria (Lettres)	
PROST Marco (Lettres)	
RICHARD James (FDCA)	Excusé
TRIPONEZ Robin (FBM)	Absent
VACANT (FGSE)	

1. Accueil et bienvenue

30 personnes sont présentes ; le quorum étant à 23, la séance est ouverte.

Mme la Présidente ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants ainsi qu'aux nouveaux membres élus de la faculté SSP :

- Mme Timofte Anaïs, CI
- M. Moret Timothée, PAT

En accord avec M. Perrenoud, membre du corps intermédiaire démissionnaire, Mme la Présidente procède à la projection de sa lettre de démission pour lecture.

Elle informe les participant-es que le procès-verbal de la séance du 28 septembre n'ayant pas suscité de remarques comme indiqué lors de la précédente séance du Conseil, il est publié sur le site du Conseil et disponible à tout public.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente annonce les modifications suivantes sur l'ordre du jour :

Point 6.1 : une rectification sur le titre « Interpellation A. Bielman, A. Morin et Fernandes », à la suite de l'oubli du nom de M. Fernandes.

Point 6.2 : ajout de la réponse de la Direction à l'interpellation d'A. Morin « Sensibiliser par les panneaux : un exercice délicat », reçue après l'envoi de l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié ne suscitant pas de remarques, Mme la Présidente ouvre le vote.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité. Elle clôture et passe au point suivant de l'ordre du jour.

3. Procès-verbal de la séance du 07.12.2023

Mme la Présidente demande si le procès-verbal appelle des remarques. Ce n'est pas le cas. Elle le soumet au vote à main levée.

Le Procès-verbal de la séance du 07 décembre est accepté à l'unanimité avec une abstention.

Mme la Présidente clôture et passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. Communications du Bureau

Mme la Présidente présente les communications du Bureau du Conseil :

4.1 Retour sur la séance autour du rapport de l'Assemblée de la Transition (AT)

Mme la Présidente, ayant reçu quelques commentaires au sujet de la séance informelle du 1^{er} février (AT-CUNIL), souhaite clarifier certains points :

- Mme la Présidente rappelle que cette séance n'était pas une séance du Conseil de l'UNIL. Les membres du Conseil ont voté le 28 septembre 2023 pour deux séances :
 - une première séance informelle sans quorum (1^{er} février) destinée aux membres du Conseil disponibles et intéressés à avoir plus d'informations et échanger sur le rapport de l'Assemblée de la Transition.
 - Une séance donnant lieu à un vote sur les propositions de la Direction sur ce sujet qui aura lieu ultérieurement.
- Par conséquent les échanges de la séance informelle n'engagent en aucun cas le Conseil de l'UNIL.
- Mme la Présidente fait aussi état de l'étonnement de certains membres du Conseil présents à la séance informelle du 1^{er} février. En effet, il était entendu que cette séance relèverait plutôt d'échanges autour du rapport de l'AT, alors qu'elle a consisté en des discussions sur diverses pistes d'application du rapport prévues par la Direction.

Mme la Présidente rappelle que du temps s'est écoulé entre la décision prise en septembre et la séance informelle de février, pendant lequel le travail autour du rapport de l'aT a avancé. Il aurait été dommage de ne pas tenir compte de ces avancées, mais c'est aussi ce qui a donné l'impression d'un

changement dans les objectifs de cette séance. Elle réitère que la séance n'était pas une séance consultative du Conseil, elle avait pour objectif un échange d'idées sur des projets en construction.

Mme la Présidente demande si le commentaire appelle à des remarques : la parole est donnée aux participants.

Mme Morin, absente lors de la séance informelle, souhaite s'assurer que les remarques formulées à cette occasion par les membres du Conseil ayant participé à cette séance ne seront pas reprises officiellement au nom du Conseil.

Mme la Présidente confirme : aucune parole prononcée lors de cette séance informelle ne sera considérée comme une prise de position du Conseil. Elle ajoute que la liste de présences mise à disposition par erreur au début de cette séance a été détruite.

Mme Bielman indique que sur une des slides de la présentation projetée lors de la séance du 1^{er} février, il était mentionné : « séance de consultation ». Elle demande soit une modification de ce document, soit de le supprimer du site du Conseil. Car, en l'état, une telle mention est propice à créer une certaine confusion, compte tenu de ce qui vient d'être précisé au sujet du statut de cette séance.

Mme Morin précise à son tour que, sur la cinquième slide de la présentation, il est bien indiqué que ladite séance est une séance de consultation précédant la consultation des facultés et des services.

Mme la Présidente demande à M. Frund, Vice-recteur, de demander à son équipe de procéder à la modification souhaitée et renvoyer un nouveau document modifié en vue de sa publication sur le site sécurisé du Conseil.

M. Frund accepte la demande de modification du Conseil en « séance informelle et informations ».

Mme la Présidente remercie M. Frund pour l'acceptation et l'envoi à venir de la présentation modifiée.

Elle ajoute que la mise à disposition de cette présentation sur le site sécurisé du Conseil peut intéresser les membres n'ayant pas participé à la séance. Elle demande si cela convient à Mme Bielman et à Mme Morin.

Mme Bielman accepte volontiers ces propositions. Mme Morin souhaite que le terme de « consultation » soit bien supprimé de tous les documents relatifs à cette séance.

M. le Recteur confirme que la modification souhaitée sera apportée et que le processus engagé lui semble en accord avec ce qui avait été voté par le Conseil. Il ajoute que, de son point de vue, la seule manière d'affronter les défis liés aux questions climatiques est de le faire collectivement.

La discussion n'est plus demandée, Mme la Présidente **clôt et passe au point suivant de l'ordre du jour.**

4.2 Suivi Règlement Recherche et modification des congés scientifiques

Mme la Présidente tient à remercier la COLEG, la Direction et le service juridique pour leur collaboration constructive qui fait avancer les travaux. Puis elle fait un bref rappel du processus législatif au Conseil de l'UNIL et remercie Mme Morin pour son schéma explicatif qu'elle projette sur l'écran. Elle demande à Mme Morin si elle souhaite le commenter.

Mme Morin indique qu'elle présente ce document en tant que présidente et membre de la commission législative. Elle remercie les membres de la COLEG de compléter si besoin. Le schéma explique le fonctionnement classique de la procédure législative.

Mme Morin rappelle que le Grand Conseil a délégué, en termes de pouvoir législatif, une partie des compétences au Conseil de l'UNIL. Elle évoque la confiance et l'importance attribuées au Conseil de l'UNIL, ainsi que la responsabilité importante engendrée par ces attributions qui représente un véritable processus parlementaire.

Ainsi une clarté du fonctionnement du CUNIL, organe législatif, est capitale, afin que les membres puissent prendre connaissance de leurs responsabilités, et que les discussions au sein du Conseil puissent avoir lieu de manière structurée. Le fonctionnement du Conseil de l'UNIL est un processus législatif cadré par la loi sur l'Université de Lausanne (LUL), non comparable avec les règlements facultaires.

Elle clôture en indiquant que la COLEG et sa présidente sont à disposition pour répondre aux questions, si besoin.

Mme la Présidente remercie Mme Morin.

Elle rappelle que les détails du processus, en cas d'acceptation d'entrée en matière, sont longs ; ils seront indiqués ultérieurement.

Mme la Présidente résume : ce qui traite du congé scientifique sera présenté devant le Conseil du 18 avril, tandis que ce qui traite du règlement de la recherche et les principes éthiques scientifiques fondamentaux devrait être présenté devant le Conseil au plus tard à la prochaine rentrée de septembre.

La parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente clôture la discussion** en remerciant les participants et passe au point suivant de l'ordre du jour.

4.3 Passation de pouvoirs lors du renouvellement du CUNIL

Mme la Présidente rappelle que Mme Bielman, Présidente sortante, avait initié la réflexion à ce sujet.

Lors du renouvellement du Conseil de l'UNIL, se produit une vacance du Bureau (organe compétent pour l'établissement de l'ordre du jour de la rentrée) pendant l'été, étant donné que les membres du nouveau Bureau du Conseil ne sont pas encore élu-es.

Sur demande de Mme Bielman, la commission législative a examiné la question et a remis une note rédigée par M. Hort. En accord avec la Direction et le Secrétariat général, il a été envisagé de procéder à une séance constitutive, lors de laquelle la Présidence et le Bureau sont élus, à l'occasion de la dernière séance du Conseil au printemps, au lieu de la première séance en septembre. L'entrée en vigueur de ce nouveau fonctionnement pourrait avoir lieu en 2025.

M. Fernandes soulève le problème relatif au fait que les représentant-es des étudiant-es ne peuvent être élu-es qu'en septembre, alors que l'élection du Bureau serait donc prévue dès mai ou juin.

Mme la Présidente précise qu'il serait possible que la Présidence et quelques membres soient élus avant la rentrée tout en laissant quelques sièges pour les futurs nouveaux élus du corps étudiant.

M. le Recteur fait remarquer que si la présidence peut être assurée par un-e membre du corps étudiant – et c'est bien le cas -, ce fonctionnement revient à exclure les étudiant-es de la candidature à la Présidence.

Mme Bielman rappelle que le mandat du corps étudiant est de deux ans, tandis que celui des autres corps est de trois ans. Et les membres du corps étudiant qui se représentent pour la législature suivante peuvent présenter leur candidature pour la présidence. Cette procédure peut fonctionner une fois sur deux. Cependant, pour la prochaine élection, l'échéance des mandats étudiants coïncide avec celle des mandats des autres membres du Conseil.

M. Fernandes craint qu'avec ces solutions les étudiant-es intéressé-es puissent contester le processus et ainsi remettre en question la validité du Conseil.

Mme la Présidente propose d'explorer la possibilité de prolonger le mandat de la Présidence jusqu'à la rentrée afin de remédier à cette vacance.

M. Hort précise que la question se pose seulement pour les nouveaux étudiants, ceux et celles qui entrent en 1^{ère} année, et qui ne participeront donc pas à la séance constitutive.

Mme Bielman rappelle que la séance constitutive est une séance qui concerne les nouveaux élus au Conseil : certains membres sortants peuvent se représenter, mais certains ne le feront pas. Elle précise que la séance constitutive de juin réunit des membres de tous les corps sauf celui des étudiants.

M. Fernandes revient sur la proposition de Mme la Présidente et demande si cette proposition est réglementaire.

Mme Morin constate que la question suscite un échange de réflexions pertinentes et remercie l'ensemble des participant-es d'avoir fait ces propositions et observations.

La Présidente de la Commission législative propose de soumettre ces propositions au Bureau qui les transmettra à la Commission pour examen. Par la suite, la COLEG reviendra devant le Conseil probablement lors de la prochaine séance du Conseil en avril avec ses propositions.

Mme la Présidente remercie la COLEG pour ce travail supplémentaire en vue de régler ces points.

Mme la Présidente clôture et passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. Communications de la Direction

Mme la Présidente passe la parole à M. le Recteur qui présente les communications de la Direction.

▪ **Lancement des travaux d'évaluation des Professeur.e.s - Directive 1.3**

M. le Recteur remercie Mme la Présidente et introduit les commentaires de la Direction.

Dans le cadre de l'élaboration de l'annexe à la Directive 1.3 relative à l'engagement professoral et qui a pour objectif de féminiser le corps professoral, des consultations sont réalisées auprès des décanats. Plusieurs points sont remontés en lien avec l'évaluation des Professeurs assistants. Des réflexions sont initiées et présentées ce soir par M. Rossier, Vice-recteur en charge de ce dossier.

M. Rossier annonce au Conseil qu'un travail assez conséquent doit être effectué au sujet de la nomination des professeurs. Plusieurs facultés ont fait remonter, entre autres, que la directive 1.4 relative aux professeurs assistants est obsolète et comporte des mesures difficiles à gérer par les facultés. La Direction s'est engagée à retravailler la directive 1.4 une fois que les travaux sur la directive 1.3 seront terminés.

Par ailleurs, il apparaît également que le nombre des directives concernant les professeurs est conséquent et difficile à appliquer (ex. professeurs boursiers FNS). Un groupe de travail est constitué afin d'élaborer une directive synthétisant, dans la mesure du possible, l'ensemble des directives en lien avec le corps professoral. Il aura la charge également de consulter la Copers et les facultés au cours de ses travaux.

La Direction reviendra devant le Conseil à l'issue de ces travaux afin de présenter la nouvelle directive.

M. Rossier est à disposition pour répondre aux questions. La parole n'étant pas demandée, M. le Recteur passe au point suivant.

▪ **Interpellation A. Morin "out of the box"**

M. le Recteur rappelle que l'exposition suscite beaucoup de demandes de la part des personnes, sur le terrain. Sa tournée s'achève le 15 mai avec un compte rendu et un événement qui aura lieu au Vortex.

La réponse de la Direction à cette interpellation est mise à disposition sur le site sécurisé du Conseil et sera traitée à la fin de l'ordre du jour de cette séance.

▪ **Interpellation A. Bielman en lien avec les prises de positions politiques**

M. le Recteur informe que le groupe de travail désigné est en cours de travaux. La Direction souhaite s'appuyer sur un rapport. Cependant, s'il tarde, la Direction ne manquera pas de donner une première réponse, dans l'attente d'une réponse définitive, avec les recommandations du rapport à l'issue des travaux de ce groupe.

M. le Recteur clôture les communications de la Direction et repasse la parole à Mme la Présidente.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Interpellations

6.1 Interpellation A. Bielman Sánchez, A. Morin et E. Fernandes "Advisory Board".

Mme la Présidente donne la parole afin de présenter l'interpellation.

M. Fernandes remercie Mme la Présidente et rappelle les catégories de questions figurant sur l'interpellation publiée sur le site sécurisé du Conseil afin de clarifier au Conseil la constitution de l'Advisory Board :

- Dans quel cadre légal s'inscrit ce groupe ?
- Comment et pourquoi est-il composé ?
- Comment sera-t-il financé ?
- Dans quelles mesures les mesures issues des discussions de cet Advisory Board seront-elles communiquées au Conseil ?

Les cosignataires ont pris note que la Direction donnera ses réponses par écrit et la remercient.

Mme la Présidente remercie M. Fernandes pour ce bref rappel et profite de rappeler la règle des quatre minutes de prise de parole adoptée par le Conseil.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

6.2 Réponse de la Direction à l'interpellation A. Morin « Sensibiliser par les panneaux : un

exercice délicat ».

Mme la Présidente donne la parole à Mme Morin qui remercie la Direction et présente ses observations sur la réponse à son interpellation.

Rigueur scientifique : Mme Morin rappelle que la Direction mentionne bien dans sa réponse que, si le projet s'appuie sur des faits scientifiques, « Out of the box » reste un projet artistique visant à amener la communauté universitaire à réfléchir sur la question du genre. Cependant, Mme Morin estime que la réponse donnée par la Direction s'appuyant, pour ce qui concerne les données mises en avant, sur le résultat d'un travail mené par un organe de l'Université, paraît insuffisante : si ces données avaient été fournies par une association externe, elles auraient plus de poids.

Mme Morin émet également des réserves sur la réponse 4, et insiste sur le fait que certains symboles utilisés dans ce projet peuvent renvoyer à ceux récupérés par des groupes d'extrême droite avec un but discriminatoire. Elle regrette ainsi la référence au tigre chevauché, référence utilisée en France par E. Macron qui a provoqué une controverse parce que pouvant renvoyer au philosophe fasciste Julius Evola.

Pour clore, Mme Morin explique que son interpellation n'aurait pas eu lieu d'être si le panneau était l'objet d'une association. Mais la Direction, représentant l'État, est contrainte à une certaine retenue, s'agissant d'une action officielle financée par l'argent public.

Elle remercie les participants de leurs attentions.

Mme la Présidente remercie Mme Morin et ouvre la discussion.

M. Spring rappelle qu'un bilan de cette opération est annoncé pour le 15 mai par la Direction : il demande si un bilan chiffré sera communiqué au Conseil.

Mme Michalik, Vice-rectrice, confirme qu'un événement est prévu le 15 mai à l'issue du projet « Out of the box ». Elle ne pense pas qu'un bilan chiffré soit particulièrement intéressant ; cependant, il est disponible.

Elle assure par ailleurs que l'exposition a tellement de succès qu'on n'arrive plus à répondre aux demandes, faute de temps. Des témoignages enregistrés ainsi que des retours, positifs, seront présentés le 15 mai. Une présentation interactive est également prévue et des discussions autour de ce sujet pourront être engagées lors de cet événement.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente clôture la discussion.**

6.3 Autres interpellations :

Mme Bielman annonce le dépôt d'une interpellation qu'elle transmettra par écrit au Bureau au sujet de la LUL et RLUL. Elle rappelle que, lors de la séance du Conseil en novembre 2023, M. le Recteur a annoncé la révision de la LUL, adoptée en 2004. La relecture de la LUL ainsi que du RLUL édicté par le Conseil d'État a amené à constater que le RLUL restreint certaines compétences indiquées dans la LUL.

Elle relève certaines disparités entre la LUL et le RLUL, sur les sujets suivants :

- Partage des compétences entre le CUNIL et la Direction, notamment en matière législative
- Processus de réélection du Recteur ou Rectrice de l'UNIL
- Les droits conférés au Conseil de discipline qui impactent directement le droit des étudiants.

Le constat de ces disparités amène Mme Bielman à demander à la Direction d'examiner la possibilité d'inviter le Conseil d'État à réexaminer le RLUL afin de vérifier s'il respecte toutes les dispositions garantissant l'autonomie de l'UNIL et s'il favorise bien le large débat démocratique au sein de ses organes, tel qu'exprimé dans la LUL par le législateur cantonal.

Mme la Présidente remercie Mme Bielman et donne la parole à M. le Recteur.

M. le Recteur confirme que la Direction examinera l'interpellation dès réception de son texte, et confirme que la réponse sera donnée par écrit. Il tient à préciser que la DGES a initié le projet de révision de la LUL qui consultera par la suite la Direction.

M. le Recteur assure que le Conseil d'État actuel est très attaché à l'indépendance de l'UNIL et n'hésite pas à

l'exprimer à chaque occasion qui se présente.

Mme Morin clarifie certains processus juridiques en lien avec l'interpellation de Mme Bielman, qui peuvent être utiles lors de la réflexion à mener par la Direction.

M. Rossier, Vice-recteur, évoque des éléments à titre informatif en lien avec ce dossier. Le Département étudie actuellement la possibilité d'une révision de la LUL, en termes de risques et de pertinence. Toutefois, M. Rossier note que la question relevée relative au RLUL est pertinente et mérite une réflexion.

M. le Recteur ajoute que la réflexion préliminaire menée actuellement concerne uniquement certains axes spécifiques. En l'occurrence, la question du concours de Médecine ainsi que les recommandations à la suite de l'audit de la Cour des Comptes.

M. Boldi remercie Mme Bielman pour son interpellation. Il ajoute que, dans le cadre de la consultation de la Direction de l'UNIL par le Département, il serait utile de partager les réflexions avec le Conseil, en particulier pour ce qui relève de la pertinence d'une révision de la LUL.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne la parole à Mme Timofte, nouvelle élue du Corps intermédiaire à la faculté SSP, afin de présenter son interpellation.

Mme Timofte présente une interpellation relative à la nomination des professeurs titulaires. Elle fait un bref résumé de son interpellation et annonce qu'elle la transmettra par écrit au Bureau. L'interpellation porte sur des questions précises et générales en lien avec la nomination d'un membre PAT au titre de Professeur titulaire, et sur la conformité de ces pratiques avec le RLUL. Elle précise que son interpellation ne remet aucunement en cause ladite nomination, mais qu'elle s'interroge sur ce processus de nomination atypique et sur sa conformité avec les lois qui encadrent la nomination de professeurs titulaires.

Mme la Présidente demande à Mme Timofte si ce cas est isolé ou si elle a connaissance de cas similaire au sein de l'UNIL.

Mme Timofte n'a pas connaissance de statistique sur le sujet : son interpellation repose particulièrement sur le processus de nomination d'un professeur titulaire issu du PAT, ainsi que sur les mesures prises par la Direction afin d'éviter les conflits d'intérêts dans des cas similaires.

M. Rossier affirme à Mme Timofte que la Direction répondra par écrit après réception de l'interpellation écrite qui sera transmise au Bureau du Conseil, tout en respectant la confidentialité sur le cas précis évoqué. La question du conflit d'intérêts sera particulièrement examinée.

Mme la Présidente clôture et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Divers

Mme la Présidente demande si des divers sont à annoncer.

Congés scientifiques : M. Denys demande si la nouvelle directive relative aux congés scientifiques pourra être finalisée d'ici avril. En effet, la procédure de dérogation, lourde et complexe, pose un problème au sein de la FBM : certains collègues sont toujours en attente de décision et cette nouvelle directive pourrait donc simplifier les choses.

Mme la Présidente annonce que la Direction présentera son projet devant le Conseil lors de la séance d'avril. Le Conseil statuera soit en l'adoptant directement, soit en demandant des amendements, soit en demandant un préavis à la Commission législative. Elle ne peut, à ce stade, assurer une adoption rapide : cela dépendra du projet soumis par la Direction.

M. le Recteur apporte à la connaissance de M. Denys que la Direction observe une augmentation des demandes de dérogations qui sont, dans la quasi-totalité, approuvées par les conseils des facultés.

Santé à l'UNIL : Mme Morin revient sur l'enquête « Comment allez-vous 2023 », publiée sur le site de l'UNIL, et demande l'avis de la Direction sur l'état psychologique des étudiant·es, qui se détériore selon cette enquête : quelles mesures sont prévues par la Direction ? Un autre point important, déjà ressorti lors de l'enquête 2022, concerne les personnes en situation de handicap, notamment l'accès aux bâtiments des personnes à mobilité réduite, en particulier dans certains auditoriums de l'UNIL, ou encore les signalétiques facilitantes pour les personnes ayant un problème d'acuité visuelle.

M. Zanetti, Vice-recteur, atteste que la Direction apporte une attention particulière à la santé mentale des étudiantes et étudiants. Des mesures échelonnées concernant les structures et mesures d'aides sont peu à peu mises en place.

Les ressources attribuées à cette question ont augmenté de manière conséquente ces dernières années et continuent à évoluer afin de répondre aux besoins. M. Zanetti attire également l'attention sur l'effort mis sur la communication à ce sujet, ce qui a amené une meilleure connaissance de l'existence des dispositifs d'aide : l'encouragement à recourir à ces aides a d'ailleurs eu pour conséquence l'augmentation de ces chiffres. Toutefois, il est évident que les chiffres restent alarmants et doivent être pris en considération. La Direction est déterminée à maintenir son soutien à la santé mentale des étudiantes et étudiants de l'UNIL.

M. Zanetti rappelle que la Direction assiste à des séances avec les facultés traitant de la situation de handicap : la Direction est très sensible à cette thématique et met tout en œuvre pour répondre aux besoins. Les mesures mises en place sont validées par des expertises externes ainsi que par des personnes à handicap. M. Zanetti conteste donc les allégations négatives envers l'UNIL en la matière.

Mme Michalik prend la parole au sujet de la question du handicap, pour ajouter que la Direction est sensible à ce sujet également pour ce qui concerne les personnes travaillant pour l'UNIL. Elle reconnaît que des efforts restent à fournir en la matière, et informe qu'un groupe de travail est actif afin de développer les ressources nécessaires aux personnes en situation de handicap employées par l'UNIL.

Études des personnes exilées à l'UNIL : Mme la Présidente en tant que membre du Conseil, demande à la Direction si l'examen de la question de la reprise des études des personnes exilées est toujours d'actualité et si la Direction peut fournir quelques informations sur ce dossier.

M. Zanetti remercie Mme la Présidente pour sa question et confirme que le dossier est toujours en cours d'analyse, notamment dans la perspective d'un projet pilote cantonal. Des détails seront fournis probablement lors de ce semestre par la DGES, chargée par le Conseil d'État de mener une réflexion en la matière : le but est de parvenir à une meilleure coordination entre ce qui se fait à l'UNIL et les autres institutions cantonales, en vue de la prise en charge de cette population.

M. Rossier ajoute une précision en lien avec la formation continue : l'UNIL, en collaboration avec la ville de Lausanne et le préposé à l'intégration, a déposé un projet afin d'étudier les différents dispositifs en la matière dans le but de donner accès à la formation continue aux personnes migrantes, pour développer leurs compétences, les valider et les valoriser. À l'issue de ce projet prévu sur une année, un retour permettra de synthétiser l'ensemble de ce qui est entrepris dans le domaine de la formation continue.

Fermeture de la Banane : Mme Morin demande des informations relatives à la fermeture de la Banane, la réfection de sa cafétéria et, par conséquent, l'éventuelle réorganisation de l'ensemble des cafétérias.

M. Frund répond que, dans l'attente des décisions prises par l'État de Vaud en charge de procéder aux travaux, la Direction n'a pas à ce jour tous les détails précis. Il peut cependant préciser qu'un restaurant de remplacement sera monté pendant la période des travaux, car le restaurant de la Banane sera hors service pour réfection.

Les travaux sont prévus pour l'automne 2024, pour une période de 9 mois. De plus amples informations seront fournies au Conseil dès que possible.

Mme Ythier demande si le lieu du restaurant de remplacement peut être indiqué. Elle attire l'attention de la Direction sur la saturation actuelle du restaurant de l'Amphimax.

M. Frund indique que le restaurant de remplacement est prévu sur le parking de l'Internef et ajoute que la remarque de Mme Ythier sera prise en considération lors de l'organisation : ainsi, les horaires peuvent être prolongés à la cafétéria de l'Amphimax.

BCU et frais d'emprunt : M. Prost évoque certains frais d'emprunt conséquents pour les étudiants, allant jusqu'à 8 francs par livre, si bien que certain·es étudiant·es de l'UNIL préfèrent s'adresser aux bibliothèques de l'EPFL, mais ce service gratuit pour les étudiants hors EPFL sera prochainement supprimé : quelles sont les solutions envisagées par la Direction ?

M. le Recteur remercie M. Prost pour sa question, d'autant qu'il a été interpellé dernièrement par une étudiante sur ce sujet. La Direction a reçu une communication officielle de l'EPFL informant de la suppression de la gratuité, étant donné que les coûts engendrés par ce service sont conséquents, notamment parce que les demandes partent jusqu'à Zürich pour revenir à l'EPFL (Lausanne).

La Direction, après examen, a décidé de prendre en charge une partie des frais (CHF 3) afin de réduire le prix, qui sera de CHF 5 au lieu de CHF 8 à la charge de l'étudiant.e. Cette décision est communiquée à l'AFAE par la Direction ce mardi.

M. Prost complète en précisant que les frais pourraient baisser, si l'UNIL rejoint le SLSP.

M. le Recteur remercie M. Prost pour cette précision qui sera communiquée à Mme Doudet, absente pour raison de santé.

Réseau Enactus : Mme Belaid évoque Enactus, réseau mondial de partenariat social, fondé aux États-Unis en 1975, implanté dans plus de 33 pays et ancré dans les universités. À sa connaissance, la Suisse ne fait pas partie de ce réseau et Mme Belaid demande si l'UNIL peut examiner la possibilité d'intégrer ce réseau qui a pour objectif de promouvoir le partenariat entre les entreprises, les grandes écoles et la société civile. Les projets peuvent être développés dans les pays partenaires, comme dans les pays en voie de développement.

Mme Michalik n'a pas connaissance de ce réseau, mais il est probable que le HUB Entrepreneuriat et Innovation le connaisse, d'autant qu'il est en charge du développement des partenariats sociaux. Une personne spécialiste en la matière a rejoint l'équipe dernièrement : elle est chargée de développer des stratégies en partenariat social. La question de Mme Belaid sera donc relayée au HUB Entrepreneuriat et Innovation afin de l'examiner.

Mme Belaid remercie Mme Michalik et met à disposition sa propre expérience, étant donné qu'elle a fait partie de ce réseau en tant que Faculty Advisor en Tunisie. Il lui semble qu'il s'agit d'une bonne expérience pour les étudiant-es ainsi que pour les professeur-es encadrant ces projets.

Consultations et thématiques abordées au sein du Conseil : M. St-Amour demande au Bureau d'examiner la possibilité de procéder à une consultation auprès des membres du Conseil afin de connaître les thématiques intéressantes susceptibles d'être abordées d'une manière libre au sein du Conseil, et mises à l'ordre du jour de certaines séances. Il évoque quelques thématiques à titre d'exemples :

- Intelligence artificielle dans l'enseignement
- Retraite à 67 ans
- Positionnement de l'UNIL par rapport aux HES

Mme la Présidente remercie M. St-Amour pour sa question. Le Bureau précédent, tout comme le Bureau actuel, mène une réflexion sur la manière de redynamiser les séances du Conseil, qui constitue un espace démocratique important rassemblant l'ensemble des corps de la communauté universitaire. Mme la Présidente accueille la proposition favorablement et avec enthousiasme, pour autant qu'un tel processus soit autorisé.

Mme Morin estime que la proposition de M. St-Amour est une excellente initiative et rappelle que tout membre du Conseil, selon l'Art. 22 du règlement interne du Conseil de l'Université, peut inscrire un point à l'ordre du jour par écrit au moins 10 jours avant la séance. Elle rappelle également l'Art. 29 de la LUL qui stipule que tout membre du Conseil de l'UNIL a le droit de déposer une interpellation.

Elle rappelle également le Bureau peut librement ajouter des points à l'ordre du jour. Elle tient à préciser que tous les thèmes peuvent être abordés, quelle que soit la manière de le faire, mais que tout jugement est à écarter dans cet espace libre et démocratique. Elle insiste sur le rôle consultatif de la Direction et les Doyens, qui ne sont pas membres du Conseil.

Mme la Présidente constate que les membres du Conseil apportent peu de sujets de débats par le biais d'interpellations ou autres, et précise que tous les sujets sont légitimes, qu'ils soient juridiques, sociaux et humains. Elle s'interroge sur la gêne que certains membres peuvent avoir à aborder certains sujets et rappelle que la discussion en huis clos est possible si besoin, et sans la présence de la Direction. Mme la Présidente prend note de la proposition de M. St-Amour qui sera discutée au sein du Bureau afin de voir comment y donner suite.

M. Rossier trouve très intéressante l'idée de débattre de questions de fond au sein du Conseil, d'autant que certains enjeux institutionnels sont assez complexes, comme par exemple la question des carrières au sein de l'UNIL. Ces discussions ouvertes sont d'une grande utilité pour la Direction afin de mieux avancer dans le traitement des dossiers.

Mme Michalik rejoint ses collègues et confirme que la Direction est prête à collaborer au sein de cet espace si le Conseil le souhaite.

Pour Mme Timofte, la proposition est intéressante. Cependant, elle relève que les membres du CUNIL ont la possibilité de se saisir des moyens existants, par le biais de dépôt d'interpellations, postulats ou autres, permettant de nourrir l'ordre du jour. Elle s'interroge sur ce qui peut donc freiner ces dépôts.

Mme Morin rappelle que le règlement interne du Conseil indique que les membres ont la possibilité de déposer leurs objets 10 jours avant la séance en vue de leur intégration à l'ordre du jour. Elle indique également que la Commission législative élabore actuellement des schémas visant à faciliter les modalités de fonctionnement du Conseil. La COLEG est à disposition de tout membre souhaitant s'informer ou s'exercer.

Mme Morin invite le Bureau à respecter le Règlement interne, et tous les membres du CUNIL à utiliser les instruments existants pour s'exprimer.

Mme la Présidente assure que le Règlement interne sera toujours respecté, tout comme la procédure de dépôt. Toutefois, les sujets pertinents listés et proposés par des membres du CUNIL méritent d'être évoqués et traités de manière cadrée.

Mme Amélia Amiguet rappelle que l'ensemble des interpellations, postulats, etc., déposés ces dernières années sont à disposition sur le site sécurisé. Des questions et réflexions de fond sont possibles sous une forme peut-être moins juridique et moins frontale vis-à-vis de la Direction.

M. St-Amour intervient en rappelant qu'il connaît bien le fonctionnement du Conseil ainsi que les outils à disposition. Mais force est d'admettre que certains sujets intéressent moins et que la parole monopolisée sur ces sujets n'intéresse pas forcément tout le monde. À l'inverse d'une vision rigoriste du fonctionnement du CUNIL, adossée au règlement, il propose une autre vision qui permettrait de traiter de questions de fond avec des discussions plus libres. M. St-Amour propose donc que les membres du CUNIL soient sondés afin de réunir les sujets qui les intéressent, dans le but d'en discuter ensuite librement avec tous les corps de la communauté universitaire y compris la Direction et les Doyens, et les intégrer à l'ordre du jour.

Mme la Présidente rappelle que toutes les perspectives portées sur les questions traitées sont légitimes, les points de vue juridiques comme les autres, comme le Bureau l'a rappelé le 7 décembre 2023. Elle ajoute qu'il serait important de s'interroger plutôt sur le silence, autrement dit sur les points de vue qui ne sont pas exprimés.

M. Baranzini rappelle que le Conseil est un organe législatif avec un règlement qui cadre son fonctionnement, et avec un pouvoir délibératoire régi par une loi émise par le législateur cantonal. Il trouve surprenant de qualifier de « rigoriste » son fonctionnement ou d'accuser les membres rappelant le cadre requis de monopoliser la parole. De son point de vue, toute proposition d'un autre fonctionnement devra être faite dans le cadre de la modification du règlement.

M. Fernandes transmet une remarque faite par des étudiantes et étudiants au sein des facultés, au sujet de leur difficulté à comprendre le fonctionnement du CUNIL et les prérogatives du mandat de membre du Conseil. Une séance d'information organisée lors de l'élection ou de la réélection des membres rappelant l'objectif ou les sujets qui peuvent être abordés lors des séances du Conseil devrait permettre aux membres étudiants d'être actifs plus rapidement.

M. Prost évoque le problème du quorum et rappelle l'expérience d'annulation d'une séance pour cause de présences insuffisantes. Trente membres sur 44 sont présents à la séance du jour : c'est bien, mais cela reste insuffisant. Il demande donc aux participant·es de faire des suggestions au Bureau afin de mieux intéresser les membres, de revitaliser le fonctionnement du Conseil. M. Prost se demande s'il n'y a pas un problème de visibilité de l'action du CUNIL : peut-être faudrait-il davantage mettre en évidence l'importance des sujets abordés pour mieux faire connaître l'activité du Conseil auprès de la communauté UNIL, et inciter ainsi les gens à vouloir faire partie de ce Conseil. Les propositions autour de la communication seront les bienvenues.

AI et chat GPT : on revient sur la question de l'intelligence artificielle et de son importance dans le cadre de l'enseignement. Il demande si un échange sur ce sujet peut avoir lieu au sein du Conseil.

Mme Morin rejoint M. Baranzini et précise que le Conseil n'est pas un forum de discussion. Elle rappelle que les interventions ne sont pas hiérarchisées. Le Conseil occupe le même niveau que la Direction. On interroge les fonctionnements et en aucun cas on n'attaque les personnes.

Mme la Présidente rejoint Mme Morin et M. Baranzini dans la conviction qu'il importe de revitaliser le Conseil, dans le respect des points de vue et du RI.

M. Fernandes rappelle l'importance du rôle de représentation au sein du CUNIL des différents corps de la communauté universitaire.

M. Le Forestier s'inquiète de voir le CUNIL se saisir de questions très générales, comme l'AI, au sujet desquelles les avis et angles d'approches peuvent varier grandement selon les facultés. Il est d'avis que certains sujets comme celui-là devraient être traités avant tout au sein des autres structures collégiales de l'UNIL, comme les conseils de faculté, avant de remonter au CUNIL sous la forme de questions précises qui pourraient être mises à l'ordre du jour. L'inversion du verticalisme top/down pourrait par ailleurs être profitable au fonctionnement démocratique de l'UNIL.

M. le Recteur précise que la Direction mène actuellement un sondage sur les projets de recherche, au sein des facultés, en lien avec l'AI.

Mme Piaget propose une séance d'information avant les élections, à destination des étudiant·es élu·es qui, souvent, ne connaissent pas l'existence du Conseil et son fonctionnement.

Mme la Présidente rappelle l'envoi d'un mail dans lequel elle proposait une séance de discussion pour répondre aux demandes des étudiant·es, et que le Bureau est à disposition de tous les membres du Conseil.

Mme Piaget confirme qu'elle a bien reçu ce mail, mais n'y a malheureusement pas répondu.

Mme Bielman rappelle qu'un guide du fonctionnement du Conseil de l'UNIL est en cours de rédaction par la COLEG.

M. Prost, propose de faire des capsules vidéos explicatives du fonctionnement du Conseil pour le corps étudiant.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente invite chaleureusement les participant·es à rejoindre l'apéritif à 19h00 et annonce la venue de M. le Conseiller d'État et des représentants de la DGES, entre 19h et 19h15, à la soirée annuelle du Conseil.

Mme la Présidente clôt la séance à 18h45.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ



Anne-Christel Zeiter-Grau, Présidente

Lausanne, le 18 avril 2024